



## **Association Préau : une attaque frontale contre nos statuts, un pas de plus vers la privatisation Un comité d'entreprise contre l'action sociale, c'est NON !**

*à Montreuil, le 29 septembre 2021*

Tout comme à Marseille où le président et le ministre prévoient la dérèglementation, la privatisation de l'Ecole, le ministre cherche à privatiser et déréglementer l'action sociale. A Marseille, les rythmes scolaires et l'organisation générale pourraient être adaptés en lien avec les acteurs extrascolaires, dont des associations. Dans l'action sociale, le ministre crée un comité d'entreprise au statut d'association, instaurant une logique d'entreprise, contre nos droits statutaires.

Lors de la commission nationale d'action sociale (CNAS) du 24 septembre, la présidente de l'association Préau, désignée par le ministre pour prendre en charge l'atelier revalorisation du Grenelle, a présenté son association :

- Préau a été créée à l'initiative des participants au Grenelle qui ont déploré l'absence de comité d'entreprise. Préau veut proposer aux personnels tickets de cinéma, billets de spectacle, partenariats sur les inscriptions dans les centres de vacances, bons d'achat dans les enseignes pour l'habillement, les librairies, les éditeurs comme Nathan, remises sur les achats d'ordinateurs. Par qui ont été élus les participants aux ateliers du Grenelle ? La FNEC FP-FO a refusé d'y participer.
- Association de loi 1901, des assemblées générales seront réunies, des représentants élus par les adhérents dans toutes les régions académiques, les prestations seront décidées et gérées par les membres de l'association Préau. Des associations locales pourront y adhérer. S'agit-il d'ONG, d'associations en lien avec des entreprises privées, ou avec des organisations professionnelles ?
- Elle pourrait assurer l'information des personnels et les rediriger vers les SRIAS (sections régionales inter administratives d'action sociale qui offrent des prestations pour tous les agents de la fonction publique d'Etat) et l'action sociale ministérielle (à laquelle sont éligibles les personnels de l'éducation nationale).
- La présidente de Préau demande que les associations travaillent avec les SRIAS et que la CNAS soit présente dans les instances de Préau.

Un comité d'entreprise, ce n'est pas de l'action sociale. Le ministre crée une association qui concurrence et s'attaque frontalement aux prestations servies par les SRIAS (qui offrent notamment des réductions sur les séjours vacances) et aux aides sociales d'initiative académique (définies localement et dont peuvent bénéficier les personnels de l'éducation nationale). Il détourne l'argent de l'action sociale, s'attaque à nos droits statutaires et cherche aussi à éclater nos statuts en proposant que la CNAS siège dans les instances de Préau. Il propose des bons d'achat. Les bons d'achat, ce n'est pas de l'action sociale. C'est de la charité ! Le ministre propose un transfert des missions statutaires des assistantes sociales vers des associations et menace leurs missions et leurs emplois.

Nous rappelons que l'action sociale est financée sur le budget de l'Etat (donc avec l'argent des agents) et qu'avec la loi Le Pors, l'action sociale est gérée par les organisations syndicales, dans des instances statutaires.

Le ministre veut faire rentrer les associations dans l'école tout comme il veut les faire entrer dans l'action sociale.

**Le ministre doit abandonner son projet d'association Préau  
Non à la privatisation de l'action sociale**